

© Cen Rhône-Δine



RHÔNE-ALPES

Animation territoriale: 5 ans d'expérience pour les zones humides

Mobiliser les collectivités pour qu'elles prennent en compte la préservation des milieux humides mais également faire émerger des projets et apporter des compétences peu présentes sur les territoires : tels étaient les objectifs de l'accord signé en 2009 entre les Cen de Rhône-Alpes et l'agence de l'eau RM&C (Rhône-Méditérranée & Corse).

Face à une forte dégradation des zones humides, l'implication des collectivités locales devient déterminante. Aussi. les quatre conservatoires. Cinq ans d'un travail de longue haleine, porteur d'enseignements quant à la manière de s'organiser et de réussir.

Il s'agissait pour les conservatoires de donner une toute autre ampleur à un travail déjà engagé, avec l'appui de la région Rhône-Alpes et de certains départements, d'animation auprès de

territoires non doté en ingénierie environnementale. Selon les secteurs, la première note consistait à porter à connaissance les inventaires de zones humides et des enjeux sociétaux. La seconde devait convaincre et surtout ne pas créer une dissonance avec les préoccupations des territoires. Un appui à une démarche de préservation et de gestion s'engageait alors, coup de pouce pour le montage administratif ou l'élaboration d'un plan de gestion

dans un cas, prise en charge de la gestion par le Conservatoire dans d'autres.

ORGANISER LES FORCES VIVES

Chaque conservatoire s'est structuré : autour d'une personne en Haute-Savoie, de trois ou quatre opérateurs en Isère, dans l'Ain et en Drôme-Ardèche, incluant un rôle de coordonnateur en Savoie, avec chaque fois des plans de financement ajustés entre agence de l'eau RM&C et région Rhône-Alpes et/ ou départements selon les possibilités. Au sein des équipes, la concertation, l'échange d'expériences étaient nécessaires, la disponibilité de chacun venant toutefois nuancer cet idéal dans la réalité. Les témoignages sont éloquents : le plein temps sur ce type de mission est difficile, « Nous sommes trop tributaires du calendrier des collectivités » souligne Thomas Martin, en Haute-Savoie, et nécessite d'être au top dans la planification lors de périodes de fortes sollicitations, en automne surtout. À l'inverse, il convient de ne pas trop « diluer » cette mission dans un poste plus général. Le CEN Rhône-Alpes est allé jusqu'à créer une fiche de poste spécifique pour ce travail mixte : gestion de sites / animation territoriale.

QUELLE MÉTHODE **METTRE EN PLACE?**

En fonction des spécificités de chaque territoire, il convient d'adapter la méthode d'approche. En Isère, par exemple, une méthodologie de hiérarchisation des priorités d'actions a été mise en place sur le premier secteur de travail, le SAGE Drac-Romanche, puis reprise pour chaque nouveau contrat avec un réajustement indispensable au contexte. Une journée d'échanges régionale a été organisée à mi-parcours, l'occasion d'un premier bilan et d'une réflexion méthodologique.

RESTER SUR LE QUI-VIVE!

« Il faut mettre un pied dans l'ouverture de la porte » évoque Géraldine Garnier. sur les territoires du Bugey, pour rendre compte de la difficulté à faire sa place auprès d'élus dont les préoccupations sont tout autres. Aussi guand cette porte se ferme, il convient d'utiliser d'autres ouvertures, en l'occurrence diverses instances de pilotage de projets. En premier lieu : les contrats de rivières, outils adaptés pour proposer des fiches actions relatives à la restauration ou la gestion de zones humides. « Nous avons accompagné les porteurs de projets et fait part d'une grande persévérance » témoigne Céline Balmain pour l'Isère, afin que la préservation des zones humides soit effective et se traduise, par exemple, par une priorisation et une intégration dans les PLU. Il faut donc un état de veille permanent sur les procédures qui se mettent en place!

Les territoires « orphelins », c'est une autre affaire! Le premier contact avec le maire ou le président génère rarement un enthousiasme suffisant et « Quand le maire me répond qu'il va en référer à son Conseil, je me dois d'être présente à cette réunion » précise Géraldine. Dans la Drôme, pour favoriser l'émergence de projets, le Conseil général a appuyé le travail de terrain du Conservatoire par un courrier de relance aux collectivités. Patience et ténacité payent ! De nombreux projets nécessitent deux à trois années entre la réunion initiale et le

Repère

L'état des lieux réalisé lors de la révision du SDAGE montrait que le patrimoine de zones humides, très diversifié sur le bassin Rhône-Méditerranée et évalué à environ 700 000 hectares, a subi une forte dégradation au cours des trente dernières années et que les actions entreprises jusqu'à ce jour, n'ont pas annulé cette tendance générale.

Le 9^e programme d'intervention de l'agence de l'eau devenait alors l'outil privilégié pour stopper cette érosion et proposer aux conservatoires un cadre d'actions ambitieux avec, notamment, la volonté d'assurer la maîtrise d'usage de 1300 hectares en quatre ans.

premier coup de pelle. Contraintes électorales et remaniements des institutions obligent, des projets tombent en dormance voire nécessitent de recréer le contact avec de nouvelles équipes municipales.

SE DOTER D'OUTILS APPROPRIÉS

Premier réflexe considéré : laisser sur le bureau de l'élu, à la fin d'un rendez-vous, une plaquette sur les zones humides élaborée spécialement. Ensuite un diaporama permet d'alimenter une réunion de conseil municipal. Une exposition sur les zones humides peut alors être proposée afin de sensibiliser plus largement. Sa réalisation, partagée entre les conservatoires, l'agence de l'eau, la FRAPNA et l'union régionale des CPIE, apporte une meilleure couverture des territoires. Un site web dédié aux zones humides permet enfin de valoriser les expériences ainsi qu'une lettre d'informations.

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Après deux ans de travail, le bilan affichait 30 types différents de procédures dans lesquelles les équipes se sont investies et un total de 300 démarches engagées sur des territoires. Après quatre ans d'efforts, ce ne sont pas tant ces paramètres qu'il convient d'observer mais l'évolution des sensibilités locales et les réalisations concrètes sur ces territoires. Et les résultats sont là, même

Rencontre entre

territoires

ans le cadre de l'effort de construction d'un réseau d'acteurs autour du fleuve Rhône, le Conservatoire a organisé le déplacement d'élus ardéchois du Tournonais et drômois du pays de l'Hermitage dans le sud de Lyon pour venir échanger avec leurs homologues du syndicat mixte. Une rencontre pleine d'espoir pour dynamiser un projet qui avait encore du mal à passer à la vitesse supérieure et pouvait judicieusement tirer parti de l'expérience d'autres élus pour lesquels le patrimoine naturel est

au cœur d'un projet de territoire. Le niveau de convivialité qui s'est instauré spontanément ne trompe pas : le contact humain est irremplaçable!





▶ si le bilan peut paraître en demi-teinte! Lisa Biehler évoque la Communauté de communes La Rochette Val-Gelon qui a initié un plan d'actions zones humides sur l'ensemble de son territoire

et réfléchit à l'intégration d'une compétence « Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion » dans les statuts d'une nouvelle structure intercommunale en construction. En Ardèche, sur

le bassin versant de l'Eyrieux, quatre communes ont engagé des démarches foncières ainsi qu'un travail pédagogique avec les écoles afin de maîtriser, mieux gérer et valoriser leurs zones humides.

Repère

ACQUISITIONS DE ZONES HUMIDES EN FRANCE -OÙ EN EST-ON?

La préservation des zones humides et de leur fonctionnalité constitue un enjeu important pour la France notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar. Suite au Grenelle de l'environnement, des mesures ont été prises afin de limiter leur disparition ou leur dégradation.

Ainsi, la loi Grenelle I prévoit l'acquisition d'ici 2015, de 20000 ha de zones humides par les collectivités publiques à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole. Toujours dans la loi, il est précisé que ces 20000 ha seront identifiés de façon concertée avec l'ensemble des acteurs de terrain, sur la base de données scientifiques. La loi Grenelle II renforce la compétence des agences de l'eau en

termes d'acquisition foncière dans les zones humides non couvertes par les compétences du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

Les agences de l'eau accordent des aides pour l'acquisition par les collectivités, les groupements de collectivités, les conservatoires d'espaces naturels ou les établissements publics. Certaines d'entre elles ont aussi mis en place des conventions avec les SAFER pour l'acquisition des terrains par le biais du droit de préemption de ces dernières. À ce jour, 13 426 ha de zones humides (source : Portail national zones humides) ont été acquis par différentes structures avec le soutien financier des agences de

Florence Thinzilal,

l'Eau entre 2009 et 2012.

Animatrice du pôle-relais « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » porté par l'AFEPTB

QUE RETENIR DE CETTE **EXPÉRIENCE?**

D'abord qu'il n'y a pas de recette miracle mais surtout des cas spécifiques, qu'il faut du temps et donc persévérer, que l'espoir d'un résultat est d'autant meilleur qu'un maître d'ouvrage local s'identifie rapidement, que la présence d'un technicien dans la collectivité locale permet de relayer l'information auprès de ses élus et d'inciter à la prise de décisions. La présence d'un élu moteur est aussi un élément facilitateur et ce n'est pas toujours le maire ou le président. Pour l'acquisition, le parcellaire en marais est parfois tel qu'il ne faut pas avoir peur de payer plus cher en frais notariés qu'en achat réel. Enfin, la mise en phase entre les agents des conservatoires et ceux des institutions (État, agence de l'eau, région...) est quelquefois longue à se mettre en place, ce qui ne facilite pas toujours la complémentarité souhaitée. •

Pascal Faverot, Cen Rhône-Alpes pascal.faverot@espaces-naturels.fr